

SÉANCE DU 24 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le vingt-quatre avril, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 17 avril 2013, se sont réunis à vingt heures quarante cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bailly, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : **19 /20**

JAMATI Claude, KOECHLIN Susan, LOPPINET Alain, BANCAL Stéphanie, VILLEVAL Roland, GUYARD Françoise, BOYKIN Patrick, ESPINASSE Patrick, RECH Chantal, GAULTIER Stéphane, MICHAUX Philippe, GRAGNIC Annick, REPLUMAZ Sylviane, THILLAYE du BOULLAY Jacques, BOSCAL de REALS Anne, LEGER Colette, ALEXIS Jacques, LE JONCOUR Pascal, SOUFFLET Marc, DESVIGNES Geoffroy.

Ont donné pouvoir : 7

CORDIER Danielle	à	BOYKIN Patrick
CONVAIN Jean-Marie	à	BANCAL Stéphanie
GUYARD Françoise	à	KOECHLIN Susan (de 21h00 à 21h35)
OGEZ Anne-Marie	à	LOPPINET Alain
LAUREAU Xavier	à	JAMATI Claude
FRANK Serge	à	ESPINASSE Patrick
HESSE Patricia	à	SOUFFLET Marc

Étaient absents-excuses: 7

CORDIER Danielle, CONVAIN Jean-Marie, GUYARD Françoise (à partir de 21h35), OGEZ Anne-Marie, LAUREAU Xavier, FRANK Serge, BAL-PARIZOT Colette, HESSE Patricia

Le Conseil a choisi comme Secrétaire :

LEGER Colette

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19/20 VOTANTS : 26/27

Monsieur le Maire fait un point sur les sujets suivants :

Ø Cérémonie du 8 mai :

Cette année, la commémoration revêt un caractère spécial. En effet, deux anciens combattants, un anglais et l'autre américain vont être décorés. Malheureusement, étant donné les vacances scolaires, l'école de musique est fermée. Monsieur Estelles, Directeur de l'École de musique, propose de faire appel à des musiciens professionnels qui demandent 500 € pour leur prestation. Monsieur JAMATI et Monsieur COLIN, Maire de Noisy-le-Roi, se sont mis d'accord pour partager cette somme et permettre ainsi la présence de musiciens pour la cérémonie du 8 mai.

Ø Voyage à Albion :

Cette année nous fêtons les 15 ans du jumelage. Les participants à ce voyage ont été : Mesdames Cordier et Dupuis et Messieurs Jamati, Colin, Villeval et Boykin.

L'agenda, présenté par Monsieur BOYKIN, fut dense et serré :

Edition du 21 mai 2013

- Û Visites et échanges avec le corps enseignant de l'High School d'Albion.
- Û En juin, sept enfants américains viendront à Bailly / Noisy-le-Roi.
- Û Possibilité de faire participer des étudiants à des summercamps et de faire du soutien scolaire.
- Û Programme de « globalisation » sur les deux côtés de l'Atlantique.
- Û Échanges avec les étudiants sur la vie en France.
- Û Exposition à l'université d'œuvres de Rembrandt (dessins et gravures), possibilité d'une prochaine exposition à Bailly.
- Û Travaux en commun d'étudiants d'Albion avec des étudiants de l'université de Versailles / Saint Quentin en Yvelines.
- Û Réception par le Maire et le conseil municipal, retransmise par la télévision locale.
- Û Les maires de Bailly, Noisy le Roi et Albion ont signé un accord confirmant le jumelage entre les différentes communes.

Monsieur VILLEVAL informe du projet de faire venir l'année prochaine, l'équipe de « soccer » (football) en France.

A. Approbation du compte rendu de la séance du 25 février 2013

Les rectifications suivantes sont demandées :

- Ø page 10, corriger le nom du syndicat SMERG par SMERGC.
- Ø Préciser page 11 dans l'intervention de Monsieur ESPINASSE, 15 Square des Platanes.
- Ø Page 9, corriger l'orthographe de Monsieur GAULTIER.

Ces modifications ayant été prises en compte le compte rendu est adopté à l'unanimité.

B. Affaires Générales (C. JAMATI)

1. CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU le projet de convention relatif à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique,

CONSIDERANT que l'État par l'intermédiaire de l'Agence nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), accorde une aide financière à hauteur de 500 € par appareil acquis pour l'année,

CONSIDERANT la nécessité de moderniser et de simplifier la verbalisation des véhicules en infraction sur le territoire de la Commune,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention,

DECIDE de conclure une convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions représentée par le Préfet des Yvelines, destinée à la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

Sortie de Madame GUYARD

2. VOYAGE AU LIBAN AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES ET LA COMMUNE DE NOISY-LE-ROI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-15,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée,

VU la loi d'orientation n° 91-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

CONSIDERANT que dans le cadre d'une éventuelle mise en place d'un accord de coopération décentralisée entre la Commune de Bailly et la ville d'Antoura au Liban, il est prévu un déplacement de Monsieur JAMATI,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **21** voix pour, **2** contre, **3** abstentions,

DECIDE de prendre en charge les frais de déplacement pour un voyage au Liban de Monsieur le Maire dans le cadre d'un éventuel accord de coopération décentralisée entre le Commune de Bailly et la ville d'Antoura,

PRECISE que le déplacement est prévu du 28 avril au 3 mai 2013,

Commentaires :

- *Monsieur SOUFFLET* remarque que cela n'a peu d'intérêt. Pourquoi pas un jumelage avec l'Allemagne ? Nous fêtons actuellement les 50 ans d'amitié avec l'Allemagne.
- *Monsieur le Maire* indique qu'il s'agit de coopération décentralisée et non d'un jumelage.
- *Madame RECH* : Quel est l'intérêt de la Commune ?
- *Monsieur le Maire* répond qu'il s'agit de coopération décentralisée entre plusieurs collectivités (Conseil Général, Commune de Bailly, Noisy-le-Roi) sur des intérêts communs.
- *Monsieur GAULTIER* : Pourquoi Bailly / Noisy-le-Roi ?
- *Monsieur le Maire* : je ne sais pas.
- *Monsieur ALEXIS* indique que sur le plan national, on doit beaucoup au Liban.

Edition du 21 mai 2013

- *Monsieur LE JONCOUR : l'intérêt de la Commune est de plaire au Conseil Général.*
- *Madame GRAGNIC demande si c'est le bon moment, en période de crise, de s'engager ?*
- *Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun engagement.*
- *Monsieur BOYKIN précise que cela est un voyage en éclaireur, pour voir.*
- *Monsieur TILLAYE du BOULLAYE : VGP ?*
- *Monsieur le Maire : oui un jumelage avec l'Allemagne et avec VGP, pourquoi pas ?*
- *Madame REPLUMAZ précise que mettre en place un jumelage avec l'Allemagne ou l'Angleterre c'est très difficile.*
- *Monsieur le Maire propose qu'un procès-verbal soit établi avec Monsieur COLIN à leur retour.*

Retour de Madame GUYARD

C. Urbanisme (S. BANCAL)

3. AVIS DE LA COMMUNE DE BAILLY SUR LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.141-1 et suivants,

VU le Code l'Environnement,

VU la délibération en date du 25 octobre 2012 du Conseil Régional d'Ile de France qui arrête le projet de Schéma Directeur Régional,

VU le projet du SDRIF transmis à la commune de Bailly dans le cadre de l'enquête publique,

VU la révision du Plan Local d'Urbanisme de Bailly approuvée le 17 décembre 2012,

VU l'article L 111-1.1 du Code de l'Urbanisme qui précise que lorsque le SDRIF est approuvé après l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

Le Schéma Directeur de la Région d'Île-de-France (SDRIF) est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien :

- Ø Destination générale des différentes parties du territoire
- Ø Moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement
- Ø Localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements
- Ø Localisation préférentielles des extensions urbaines, activités industrielles, artisanales, agricoles, forestières.

L'enquête publique est en cours depuis le 28 mars 2013 jusqu'au 30 avril 2013.

La Commune souhaite apporter les remarques suivantes :

1. Sur la concertation

La commune regrette qu'elle n'ait pas été associée en tant que PPA alors que compétente en matière d'urbanisme.

2. Sur l'imprécision des cartes

La commune demande que les limites cadastrales soient plus précises afin de mieux situer les différentes orientations du SDRIF.

Cela concerne en particulier les espaces urbanisés à optimiser, les quartiers à densifier à proximité d'une gare, les espaces boisés et les espaces naturels.

A ce sujet, les voies de transport routier et ferroviaire devraient apparaître sur l'ensemble des cartes.

3. Sur la mise en compatibilité du PLU

Les implications du SDRIF sur le PLU n'apparaissent pas clairement dans les documents soumis à enquête. Des prescriptions plus précises et plus claires sont demandées avec leurs conséquences sur nos documents d'urbanisme (zonage, règlement) et sur l'évolution économique et démographique de la commune.

4. Sur les infrastructures de transports

La commune regrette que le SDRIF omette des projets essentiels pour l'équilibre du territoire et demande leur intégration :

Ø Tunnel Poids Lourd: le bouclage de l'A86 à l'Ouest de Paris est une nécessité pour désengorger la circulation. Or le tunnel réalisé ne concerne que les véhicules légers. Les poids lourds devraient pouvoir utiliser un tunnel spécifique entre Rueil Malmaison et l'A12 à Bailly, comme cela était prévu dans la DUP. Ceci est indispensable pour limiter le trafic poids lourds sur les voies secondaires et pour garantir le bien-être des habitants de la région.

Ø Bretelle RD7-A12 : cette bretelle Nord-Sud, entre la D307 et l'A12 permettrait de désembouteiller la RD7 dans St Cyr l'Ecole, offrant la possibilité aux Baillacois, Noiséens, Rocquencourtois et aux utilisateurs de la partie Ouest de la RD 307 d'éviter St Cyr pour rejoindre le Sud de la région ainsi que les Autoroutes A86, A10 et A6.

Mini Tunnel RD 307 : la RD 307 est très encombrée le matin, la traversée piétonne est impossible à hauteur de l'INRIA. Un mini-tunnel routier comprenant une voie de circulation dans chaque sens, et non pas seulement une voie dans un sens comme c'est le cas actuellement, permettrait d'une part de fluidifier le trafic routier et d'autre part de sécuriser la traversée des piétons.

5. Sur le développement urbain

La commune de Bailly est composée d'une zone agricole d'environ 350 ha, d'une zone naturelle et forestière d'environ 200 ha et d'une zone urbaine d'environ 100 ha. Son territoire est contraint au Nord par la Forêt Domaniale de Marly le Roi. La partie Sud de l'agglomération, à vocation rurale est dans sa plus grande partie, comprise dans la Plaine classée de Versailles.

Le classement de notre commune en tant qu'agglomération de pôle de centralité permet une extension de son territoire urbanisable. Celle qui avait été définie par le SDRIF de 1994 a été utilisée depuis. Il est donc proposé de rendre possible l'urbanisation des parcelles AB 81 et A 652 pour partie, dans le cadre d'une extension intramuros de notre ville (cf plan annexé 1).

6. Sur l'habitat

L'ensemble de la zone urbaine, à l'exception du camp des sapeurs-pompiers de Paris est inclus dans le rayon de 1000 m autour d'une gare ferroviaire à venir (la future station tram-train du TGO). L'augmentation minimale de 15% de la densité humaine, dans une zone déjà très contrainte, aurait pour effet d'augmenter la hauteur des constructions et par conséquent de porter atteinte à l'intérêt des lieux.

Dans le cercle des 1000 m, seulement 41 % de la superficie de la ville est constructible (cf. plan annexé 2). La commune demande à ce que la densité soit définie en proportion de sa constructibilité, soit 41% des 15%.

Cet avis conforte encore notre positionnement concernant l'urbanisation en continuité du site urbain constitué, cité au paragraphe précédent.

7. Sur la lisière forestière

La définition des lisières des espaces boisés sur la carte de destination générale des différentes parties du territoire interdit toute urbanisation sur une bande de 50m. Or, même dans les sites urbains constitués, les constructions ou extensions sont interdites dans cette aire.

Cette disposition va à l'encontre des orientations de densification et des objectifs d'augmentation du nombre de logements.

Cette zone de protection des lisières forestières doit être supprimée sur la zone urbaine déjà constituée ainsi que sur l'extension projetée au Nord Est de la commune pour permettre de réelles possibilités de constructions.

8. Sur les espaces verts

Le bois de la Faisanderie inscrit en EBC à l'ancien POS de la commune a été reclassé en espace paysagé de type P2, afin de ne pas compromettre la mise en œuvre d'un projet de valorisation du site. Le SDRIF doit prendre en compte cette orientation, le zonage EBC étant trop restrictif.

L'allée de Villepreux située en plein espace agricole doit être considérée plutôt comme une liaison agricole et forestière (A) qu'une « liaison verte » (V), permettant ainsi une perméabilité entre les différentes parcelles agricoles et forestière (A)

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Madame Bancal, Maire Adjoint à l'Urbanisme,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention,

ADOpte l'avis énoncé dans l'exposé des motifs sur le Schéma Directeur de la Région Île-de-France,

DEMANDE la prise en compte par la Région de ses demandes,

D. Travaux (J-M Convain)

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2012-2013-2014 D'AIDE AUX COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES EN MATIERE DE VOIRIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Général des Yvelines du 21 octobre 2011 relative au programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,

Dans le cadre de son programme départemental 2012-2013-2014 en matière de voirie, le Conseil Général des Yvelines subventionne 30% du montant des travaux plafonné à 174 600 € H.T.

Le montant des travaux envisagés est de 157 066,20 € H.T. selon le tableau ci-dessous :

DESIGNATION DES TRAVAUX	MONTANT H.T.
Rue de Maule (entre rond-point du Tillet et la pharmacie)	65 357,20 €
Rue de Noisy (entre cimetière et entrée de l'école maternelle)	25 134,66 €
Trottoir chemin des Princes	8 727,84 €
Borne de recharge véhicule électrique	10 682,00 €
Rénovation éclairage public RD7 / rue de Maule	47 164,50 €
TOTAL	157 066,20 €

La subvention attendue est égale à 47 119,86 € H.T. soit 30% de 157 066,20 € H.T.

La Commune doit s'engager à utiliser cette subvention sur la voirie communale et à financer la part restant à sa charge

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Convain, Maire Adjoint aux Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines l'attribution d'une subvention dans le cadre de son programme départemental 2012-2013-2014 en matière de voirie pour réaliser les travaux dont les fiches d'identification sont annexées à la présente et conforme à l'objet du programme et à instruire le dossier à l'appui de la demande.

E. Syndicat Intercommunal (A. LOPPINET)

5. SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) – ADHESION DES COMMUNES DE CONDE-SUR-VESGRE ET GRANDCHAMP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18, L.2122-22 et L.5211-18,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Condé-sur-Vesgre du 15 novembre 2012 demandant son adhésion au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY),

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Grandchamp du 8 février 2013 demandant son adhésion au Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY),

VU la délibération du Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) du 28 février 2013 donnant un avis favorable pour l'adhésion des communes de Condé-sur-Vesgre et Grandchamp,

Les Conseils Municipaux des communes membres du SEY sont sollicités pour se prononcer sur l'intégration des communes de Condé-sur-Vesgre et Grandchamp au sein du syndicat.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Loppinet, Maire Adjoint aux Transports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention

SE PRONONCE en faveur de l'intégration des communes de Condé-sur-Vesgre et Grandchamp au sein du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY).

F. SIBANO (R. VILLEVAL)

6. ADDITIF N°4 AUX STATUTS DU SIBANO

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26 et suivants,

VU les statuts du SIBANO approuvés par délibération en date du 27 novembre 1995,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 février 2013 autorisant le SIBANO à adopter l'additif n° 4 à ses statuts,

Edition du 21 mai 2013

VU la délibération du Comité du SIBANO du 10 avril 2013 approuvant l'additif n° 4 à ses statuts,

CONSIDERANT la nécessité d'entériner l'approbation du Comité du SIBANO.

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Villeval, Maire Adjoint aux Sports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention

ENTERINE l'approbation du Comité du SIBANO pour l'additif n° 4 à ses statuts.

7. CONVENTION COMMUNE DE BAILLY / SIBANO POUR LA DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX DU SENTIER D'INTERPRETATION DU CHEMIN DES GONDI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26 et suivants,

VU les statuts du SIBANO approuvés par délibération en date du 27 novembre 1995,

VU la délibération du Comité du SIBANO du 10 avril 2013 autorisant le Président à signer les conventions avec les mairies de Bailly et Noisy-le-Roi,

CONSIDERANT la nécessité d'établir une convention entre la Commune de Bailly et le SIBANO pour définir les conditions financières de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux du sentier d'interprétation du Chemin des Gondi,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur Monsieur Villeval, Maire Adjoint aux Sports,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par **26** voix pour, **0** contre, **0** abstention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune de Bailly et le SIBANO concernant la participation financière de la commune aux études et travaux de création d'un sentier d'interprétation sur le site du Château des Gondi.

Commentaires :

Stéphane GAULTIER émet des réserves sur la possibilité que seul l'ONF puisse prendre la décision de fermer l'accès de la Porte des Gondi à la circulation des vélos.

La convention doit mentionner que l'ONF pourra interdire partiellement ou en totalité la circulation des piétons ou cycliste sur les ouvrages créés, en concertation avec les communes, dès lors que leur sécurité ne serait pas assurée

G. Décisions du Maire (C. Jamati)

N° 2013/02 : Signature d'une convention pour la vérification périodique de dispositif anti-retour de la crèche avec la SEVESC pour un montant annuel H.T. de 269,72 € soit

Edition du 21 mai 2013

322,58 € T.T.C., pour une durée de deux ans reconductible pour une nouvelle période de deux ans.

N° 2013/03 : Signature du marché public relatif à la pose et dépose de supports de communication temporaires avec la société DOUBLET pour un montant annuel H.T. de 25 483,00 € soit 30 477,67 € T.T.C., à compter du 1^{er} mars 2013 pour une durée d'un an renouvelable trois fois maximum

2013/04 : Signature du marché public relatif à l'entretien des espaces verts avec la société L'EDEN VERT pour un montant annuel de 29 132,80 € H.T. soit 34 842,83 € T.T.C., à compter du 1^{er} mars 2013 pour une durée d'un an renouvelable trois fois maximum.

2013/05 : Signature du lot n° 1 : terrassement/fondations/gros œuvre du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société BESNARD & CHAUVIN-MARICHEZ pour un montant total H.T. DE 97 972,95 € soit 117 175,65 € T.T.C.

2013/06 : Signature du lot n° 2A : ossature bois/charpente du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société BOISEA CHARPENTE & MAISONS BOIS pour un montant total H.T. de 110 868,07 € SOIT 132 598,21 € T.T.C.

2013/07 : Déclaration infructueux du lot n° 2B : couverture du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière.

2013/08 : Signature du lot n° 3 : étanchéité du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société GAMB'ETANCHE pour un montant total H.T. 92 541,70 € soit 110 679,87 € T.T.C.

2013/09 : Signature du lot n° 4 : bardage bois et brise soleil du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société GAMB'ETANCHE pour un montant total H.T. de 224 172,00 € soit 268 109,71 € T.T.C.

2013/10 : Signature du lot n° 5 : menuiseries extérieures du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société SEMAP pour un montant total H.T. de 40 972,00 € soit 49 002,51 € T.T.C.

2013/11 : Signature du lot n° 6 : cloison/doublage/faux-plafond du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société BESNARD & CHAUVIN-MARICHEZ pour un montant total H.T. de 25 809,30 € soit 30 867,92 € T.T.C.

2013/12 : Signature du lot n° 7 : menuiseries intérieures du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société JPV BATIMENT pour un montant total H.T. de 9 024,79 € soit 10 793,65 € T.T.C.

2013/13 : Signature du lot n° 8 : métallerie du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société R2C pour un montant total H.T. de 45 230,32 € soit 54 095,46 € T.T.C.

2013/14 : Signature du lot n° 9 : chauffage/ventilation/plomberie/électricité courants forts et faibles du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société AERIUM pour un montant total H.T. de 186 000,00 € soit 222 456,00 € T.T.C.

2013/15 : Signature du lot n° 10 : carrelage/faïence du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société DE COCK & Cie pour un montant total H.T. de 12 700,00 € soit 15 189,20 € T.T.C.

2013/16 : Signature du lot n° 11 : revêtements de sols souples du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec l'entreprise POUSSET Patrick pour un montant total H.T. de 5 973,70 € soit 7 144,55 € T.T.C.

2013/17 : Signature du lot n° 12 : peinture/revêtements muraux du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société AP2R pour un montant total H.T. de 6 329,00 € soit 7 569,49 € T.T.C.

2013/18 : Signature du lot n° 13 : peinture extérieure du marché public relatif aux travaux de construction du centre de loisirs et de ravalement et d'isolation de l'école primaire La Pépinière avec la société LES PEINTURES PARISIENNES pour un montant total H.T. de 19 769,00 € soit 23 643,72 € T.T.C.

2013/19 : Signature de l'avenant n° 1 à la convention relative au remboursement des honoraires des médecins et des frais de déplacement des membres de la Commission Interdépartementale de Réforme.

H. Tour de table

Susan KOEHLIN :

- Réforme des rythmes scolaires.
- L'Assemblée Générale du Club des Anciens a été repoussé au 16 mai.
- Lancement d'une nouvelle consultation pour la restauration scolaire.
- Crèche : il manque 7 bébés pour la rentrée prochaine. Doit-on ouvrir la crèche aux familles qui travaillent sur Bailly ?
- Succès du carnaval des enfants.

Alain LOPPINET signale que l'enquête publique concernant le PDUIF est en cours et que tous les transports sont concernés. Il propose de répondre à cette enquête au nom du Comité Consultatif Transports en reprenant le dossier, objet de la délibération N°70 de 2012, en y ajoutant éventuellement les modifications apportées

Edition du 21 mai 2013

au texte de l'enquête publique par rapport au texte objet de la délibération du conseil municipal. Le syndicat SMERGC n'a pas obtenu le quorum lors de sa dernière réunion du 23 avril. Le Comité de suivi de la Plaine de Versailles aura lieu en mai.

Stéphanie BANCAL donne le résultat de l'audit effectué par Astrid Lançon sur l'éclairage public. Il en ressort l'idée d'un travail sur la diminution d'intensité de l'éclairage et un essai sur l'extinction d'un quartier de la commune va être réalisé.

Pendant toute la période des vacances estivales va être mise en place une exposition sur kakémonos de cartes postales anciennes. Monsieur le Préfet a émis un avis favorable sur le PLU de la commune.

L'instruction des autorisations du droit des sols est depuis le 1^{er} avril faite par les services de la Mairie. Les délais d'instruction sont désormais de 2 mois pour les Déclarations Préalables et de 6 mois pour les Permis de construire car l'Architecte des Bâtiments de France doit émettre un avis.

SNL PROLOGUES a déposé son permis de construire.

Le 1^{er} juin, inauguration du Parc de la Châtaigneraie en collaboration avec la bibliothèque et l'école de musique sur le thème des fables de La Fontaine. Elle aura lieu de 15h45 à 18h30.

Un travail de communication est réalisé par le Comité de gestion de la Forêt domaniale de Marly concernant, entre autre, les campagnes de déboisement.

Roland VILLEVAL informe que le Semi-marathon a été un succès. Il remercie l'ensemble des personnes qui ont participé à son organisation et félicite également les juges.

La première réunion de coordination pour les travaux du skate-park a eu lieu. Les travaux vont se dérouler du 27 mai à fin août.

Françoise GUYARD informe que des contacts sont en cours actuellement avec les banques pour effectuer un emprunt de 230 000 € maximum sur 8 ans avec un taux de 3%.

Patrick BOYKIN informe que les repérages pour l'installation du mobilier urbain ont été effectués par la Société DECAUX avec Monsieur LEDUC, DST. L'installation sera faite par échelonnement.

Patrick ESPINASSE informe que l'informatisation de réservation pour la brocante fonctionne bien. Actuellement, 75% des places sont réservées.

Chantal RECH informe que les formalités pour l'installation de ruches sur le terrain de la Roseraie sont en cours. Nous attendons le bornage par un géomètre.

Stéphane GAULTIER rapporte des remarques faites au sujet du libellé des articles du dernier Bailly Info, notamment concernant l'article sur le budget où il est fait mention d'un évier à 19 000 €.

Edition du 21 mai 2013

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de travaux importants à effectuer pour le raccordement de l'évier à l'assainissement.

Annick GRAGNIC signale que son quartier est calme depuis l'installation des jardinières et l'enlèvement des bornes sur le trottoir.

Sylviane REPLUMAZ informe qu'il y a eu une bonne participation pour l'opération Jobs d'été à EMAJ. La mission locale était présente pour aider à l'élaboration de CV et des entretiens d'embauche.

Jacques TILLAYE du BOULLAYE informe qu'une exposition de lithographies et dessins originaux sur le thème des fables de La Fontaine, aura lieu en salle Georges Lemaire du 31 mai au 2 juin.

Anne BOSCALS de REALS signale la présence de personnes inquiétantes se faisant passer pour des agents d'une entreprise de sécurité.

Jacques ALEXIS informe, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, que des contacts sont pris avec les associations culturelles (bibliothèque, école de musique) et sportives (tennis, football).: d'ailleurs, le football Club de Bailly- Noisy se dit prêt à intervenir dans le cadre du périscolaire. La concertation avec les enseignants et l'Éducation Nationale se déroulera à partir du 15 mai pour une communication vers les parents d'élèves à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, le conseil municipal se prononcera le 24 juin sur l'organisation de la semaine et notamment sur le choix de la demi-journée d'enseignement complémentaire entre le mercredi matin et le samedi matin.

Geoffroy DESVIGNES informe que le dîner de clôture du recensement a eu lieu et en remercie Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23 h 35.